

E FOOT 38

PROCÈS VERBAL

N° 521



SAISON 2021 - 2022



JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



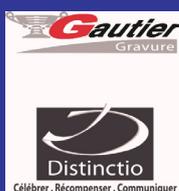
LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



TABLE DES MATIERES



Nos Partenaires



CETTE SEMAINE :

BUREAU.....	3
COMMISSION D'APPEL.....	4
COMMISSION FEMININES	5
COMMISSION FOOT EN SEMAINE & ENTREPRISE	7
COMMISSION FUTSAL	7
COMMISSION SPORTIVE.....	8
COMMISSION TECHNIQUE	10
COMMISSION DES REGLEMENTS ...	11
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES.....	15
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS..	18
COMMISSION DES ARBITRES.....	19

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
 38360 SASSENAGE
 TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
 EMAIL : district@isere.fff.fr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99



BUREAU

REUNION DE BUREAU MARDI 31 AOUT 2021

Présents : MM : Boulord, Giroud-Garampon, Mallet, Montmayer, Sozet, Truwant, Vachetta
Excusé : M. Ciceron

VÉRIFICATION DU PASS SANITAIRE

Le District est classé comme établissement recevant du public (ERP type W catégorie 5), l'application du pass sanitaire étendue à l'ensemble des ERP depuis le 9 août 2021 n'est donc pas applicable dans notre District.

Néanmoins il semble judicieux de le demander pour les auditions des clubs en discipline, en appel, en éthique et prévention, et donc pour les bénévoles qui s'en occupent.

Concernant les personnes convoquées en audition dans des commissions, les vérifications seront effectuées comme ci-dessous :

- Commission d'Appel : MM. BONNARD C, EL RHAFFARI R, MONTMAYEUR M
- Commission de Discipline : MM. COCHARD JL, CHABERT D, SOZET JL
- Commission Ethique et Prévention : M. MALLET M

Concernant les réunions et les formations, il a été décidé que le contrôle sera à la charge des personnes suivantes :

- Le responsable de la formation
- Le responsable de la réunion

Hervé Giroud-Garampon
Président

Marc Mallet
Secrétaire Général

COMMISSION D'APPEL

(04.76.26.87.72) – Mardi à partir de 14 H.

REUNION DU MARDI 31 Aout 2021

Président : M.MONTMAYEUR

Présents : -T.TRUWANT- V.SCARPA- C. RACLET - A.BLANC -- C.FERNANDES - D.FRANZIN - L.MAZZOLENI - T.TRUWANT - R. EL RHAFARI- C.BONNARD -

Excusés : A.BRAULT- A.SECCO - A. REMLI

NOTE AUX CLUBS

Pour chaque appel : merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match: catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel - date de parution et numéro PV

COURRIER

Mail du club de Chirens en date du 26 Aout 2021. La commission d'Appel a pris connaissance de votre désistement concernant l'appel de la sanction financière pour absence à l'Assemblée Générale d'été du 03 juillet 2021 en référence au **DOSSIER N° 21-22-001-R**

DECISION

DOSSIER N° 21-22-002-R: Appel du club de FC2A en date 19/07/2021 : Suite à l'audition du mardi 31 aout 2021, la commission d'appel met le dossier en délibéré dans l'attente de documents complémentaires, documents demandés pour le mardi 07 septembre 2021.

Le Président

Marc MONTMAYEUR

La secrétaire de séance

Aline BLANC

COMMISSION FEMININES

Réunion du MARDI 31 AOUT 2021

Président : Jacques Issartel
Présents : Gérard Bouat : Thierry Truwant

COURRIERS : VALLEE DU GUIERS, FORMAFOOT B V

Toutes les informations relatives au foot féminin sont à chercher soit dans le P V, soit dans la rubrique « pratique » du site internet.

RAPPEL : Tous les courriers concernant le foot FEMININ sont à adresser à la COMMISSION FEMININES

FORMATION FMI

Pour les nouveaux clubs, intégrant les championnats seniors et U 18 à 11 des formations FMI seront programmées ; se rapprocher de Marc Mallet pour y participer

Pour les championnats à 8, des formations seront prévues courant octobre, la FMI étant opérationnelle pour la 2e phase

REUNIONS D'AVANT SAISON

Les équipes ou clubs féminins peuvent participer aux réunions d'avant saison organisées par la commission Ethique, Voir les réunions programmées sur le site

(Choisir celle qui vous convient)

ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS ET COUPES

Les clubs doivent valider leurs engagements (voir sur le site), pour la coupe

POINT SUR LES ENGAGEMENTS

Attention, comme les saisons précédentes, la Commission validera les engagements, au fur et à mesure du nombre de licenciées nécessaire à la participation du championnat concerné

Seniors à 11 D 1 :

MISTRAL : veuillez confirmer votre engagement

Suite à la demande de VOUREY de jouer en D2, et dans l'attente de la confirmation de MISTRAL, la commission retarde la parution du calendrier d'une semaine

Seniors à 11 D 2 : date limite 6 Septembre

A ce jour 11 Equipes : BOURBRE, DOMENE, ECHIROLLES, FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE, GT NIVOLAS T ST CLAIR, MOIRANS, SEYSSINS, VOIRON / MOIRANS, VOUREY, SUD ISERE, VOREPPE

Seniors à 8 : date limite 6 Septembre

A ce jour 22 Equipes : BOURBRE 2, CESSIEU, CHATTE, COLLINES, CREMIEU, DOMARIN, E G 2F, ENTENTE FOOT ETANG, ESTRABLIN GT ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE 2, GUC 2, LA

MURETTE, LAUZES, LIERS, MIRIBEL, POLIENAS, REVENTIN, ST ANDRE LE GAZ, ST MARCELLIN, ST JOSEPH de RIVIERE, ESTRABLIN, ST CASSIEN, ST GEORGES DE COMMIIERS

U18 à 11 : date limite 6 Septembre

A ce jour 4 Équipes: GUC 1, GT ECHIROLLES, VALLEE DU GUIERS, SUD ISERE

U18 à 8 : date limite 13 Septembre

A ce jour 9 Equipes : F C 2 A, BEAUREPAIRE, CHAMBERY, CORBELIN, G A P S GRESIVAUDAN, 4 MONTAGNES, GT NIVOLAS T ST CLAIR, VER SAU

U 15 à 8 : date limite 13 Septembre

A ce jour 10 Equipes : CROLLES, GT ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE,GT ECHIROLLES, GT NIVOLAS TOUR ST CLAIR, G U C, SUD ISERE, VALLEE DE LA GRESSE, VALLEE DU GUIERS, VEZERONCE, VILLENEUVE



U12 F

Cette année, les commissions foot animation et féminines vont créer des plateaux U12 F.
Les clubs intéressés par cette pratique sont priés de s'inscrire auprès de la commission

COUPES

U 18 et U15 : 6 Septembre : Passé ces délais, les inscriptions se feront par mail (sauf pour la D 1)

CHAMPIONNAT SENIORS A 11 D 1

Pour les vacances en D1 (montée, forfaits) la Commission Féminine prendra en référence le dernier classement validé en mars 2020 (Covid 19)

CHAMPIONNAT U 18F A 11

Cette année, nous avons organisé un championnat à 11 en U18 F, qui a réuni 10 équipes.

Pour la saison prochaine, la commission souhaite faire un recensement des clubs intéressés par cette pratique

PLENIERE

Suite aux conditions sanitaires et notamment le pass sanitaire, la réunion est reportée courant octobre ou Novembre

Le Président
J. Issartel
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT EN SEMAINE & ENTREPRISE

Réunion du mardi 31 aout 2021 – PV 521

Membres : Farid EL MASSOUDI - Patrick MONIER.

Membres excusés : Cédric DOLCETTI.

Réunion d'avant-saison Commission Foot Entreprise

La réunion d'avant-saison 2021-2022 aura lieu mercredi 15/09/2021 à 19h30 au siège du district.

Pass sanitaire obligatoire

Lien utiles

Courriel Commission Foot en Semaine & Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

Protocole de reprise des compétitions : <https://isere.fff.fr/simple/protocole-de-reprise-des-competitions/>

Vaccin et Pass sanitaire pour le retour au Foot : <https://isere.fff.fr/simple/vaccin-et-pass-sanitaire-pour-le-retour-au-foot/>

COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 31 AOUT 2021

Présent : CARRETERO C.

Excusé : SUEUR P

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

Avant de commencer cette nouvelle saison 2021/2022, je tenais à remercier Mr LOUIS Janick pour toutes ces années passées au service du FUTSAL. Je lui souhaite une bonne continuation.

INFO :

Pour connaître le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales, veuillez-vous rendre sur l'accueil du site du DIF.

D1 et D2 :

Pensez à vous inscrire dès à présent sur footclubs pour la saison 2021/2022.

Veuillez également me confirmer par mail au DIF via l'adresse mail de vos clubs vos engagements en championnat ainsi qu'en coupe départementale futsal.

Les championnats D1 et D2 débuteront semaine 39 (27/09 au 03/10/2021).

Nous organiserons une réunion plénière courant septembre (date à définir).

La Commission rappelle qu'elle ne répond pas aux mails personnels.



COMMISSION SPORTIVE



Réunion du MARDI 31 AOUT 2021

Présents / M. Vachetta/ A. Brault / G.Bouat // D. Marchal / B.Buosi

Excusés : A. Remli / D. Guillard.

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent saisir leurs engagements sur foot-clubs pour les coupes de l'Isère.

La commission rappelle aussi que les coupes de repêchage n'existent plus dans les catégories jeunes. Par contre il existe pour les autres équipes d'une même catégorie un challenge avec la possibilité d'engager jusqu'à deux équipes. Cela concerne les séniors, U17 et U15

La date limite des pré-engagements pour ces coupes est au 06/09/2021

U10 U11

Rappel : La date limite des pré-engagements est au 13 Septembre. Merci aux clubs de les faire en respectant cette date, la commission souhaitant faire paraître les plateaux de la phase automne le 16 ou 17 Septembre

U13

Niveau 1 : Le calendrier de ce niveau est consultable sur le site

Demande de St Maurice l'Exil : Votre équipe 1 a été incorporée dans ce niveau

Responsable : Daniel GUILLARD, tel : 06.87.34.22.88.

U15

Courriers: Domarin, St Martin d'Hères lu et noté

Courrier de St Martin d'Hères : Le président a fait une réponse téléphonique au correspondant du club

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94.

U17

Courrier : DOMARIN lu et noté.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U20

Courrier de Vallée du Guiers : Explications données au responsable technique

Responsable G.BOUAT, tel : 06.08.33.54.49.

SENIORS

Inactivité; Le club des Turcs de la Verpillère se met en inactivité pour cette saison 2021/2022

D3: Du fait de l'inactivité du club Turcs de la Verpillère, la poule C se retrouve à 11 équipes. Aussi la commission décide de compléter cette poule à 12 équipes. La poule D étant à 13 équipes, la commission décide d'incorporer Vallée de L'Hien 1 en poule C. De ce fait, le calendrier de la poule D est refait et est consultable sur le site. Le calendrier de la poule C n'est pas modifié, Vallée de l'Hien prenant la place de Turcs de la Verpillère

Courrier de Corbelin : La commission ne peut accéder à votre demande, explications données par le président de la commission à Mr Bernachot

D4 : Courrier de 2 Rochers indiquant que l'équipe 2 de ce club disputera ses deux rencontres de suspension de terrain contre Champagnier et Claix à Le Gua

D5 : Pays Allevard, inscription d'une équipe 2 dans ce niveau

PROPOSITION DE POULES DE D5 :

Poule A : Abbaye, Claix 2, Grenoble Dauphiné, Pays Allevard 2, St Georges de Commiers 2, St Martin d'Hères 3, Sud Isère 2, Villeneuve 2, St Martin d'Uriage 2, Goncelin, FC2A 2, Ent.Grésivaudan2F,

Poule B: 4 Montagnes, Chatte 2, Moirans 2, Sassenage 3, St Antoine 3, St Siméon 2, Tullins 2, UOP 2, Vourey 1, La Murette 3, Poliènas

Poule C : Bizones 2, BOSS 2, Chabons 2, Commelle, ECBF2, LCA Foot2, Oyeu 2, St Joseph 2, Vourey 2

Poule D : ASCOL 2, Batie Montgascon 2, Cassolard Passageois 2, Chirens 2, Corbelin 2, Dolomieu 3, Velanne 2, Virieu 2, Bouchage-Passins

Poule E ; ASP Bourgoin 2, Cessieu 2, Corbelin 3, Crémieu, Nivolas 2, Ruy 3, St André 3, Tignieu 2, Vallée de l'Hien 3

Poule F : Artas Charantonay 3, Beauvoir 2, Cheyssieu 2, Collines 2, Estrablin 3, Mos 3R 4, Varèze 3, Entente Foot Etangs 2

Le président
Michel Vachetta

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 31 aout 2021

CERTIFICATION CFF3

22 SEPTEMBRE 2021 A NIVOLAS

Liste des inscrits :

Nom	Club
ABDOU Ludovic	F. C. VOIRON MOIRANS
ALBERT Alexandre	F.C. BALMES NORD ISERE
ANNEQUIN Typhaine	C.S. NIVOLAS VERMELLE
BAKHALK Mehdi	O.C. D EYBENS
BIESSY Mathieu	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
BLANCHET Sebastien	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
DEBBICHE SACI	F.C. BALMES NORD ISERE
EHRET Alexandre	CVL 38 FOOTBALL CLUB
GAYET Johann	A. S. DE DOMARIN
GERVASONI Jean Francois	F.C. DES QUATRE MONTAGNES
HARBOUCHE Nabil	O.C. D EYBENS
IMOUNGA Louis	A. S. PONTCHARRA
LAZZARI Anthony	U.S. SASSENAGEOISE F.
NAJIH Said	C.S. NIVOLAS VERMELLE
PULEIO Gilles	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
WARRAK Samir	SAINT MARTIN D HERES F. C.

CERTIFICATION CFF1

6 OCTOBRE 2021 A BIOL

Liste des inscrits :

Nom	Club
ANNEQUIN Samantha	C.S. NIVOLAS VERMELLE
ANNEQUIN Typhaine	C.S. NIVOLAS VERMELLE
ARMANET Cyril	GF 38
BATTISTINI Louise	GUC FOOTBALL FEMININ
BERNARD COLOMBAT Severine	A.S. CESSIEU
BOUDIAF Ahmed	FC ECHIROLLES
CARLINO Romain	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
CHENAVIER Didier	BEAUVOIR
COCHET Loan	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
DEJEAN Samuel	VALLEE DE L'HIEU



FABBRI Enzo	OYEU
FRIZON Xavier	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
GHAFFIRI Abdelhak	ISLE D'ABEAU
LORENZI Manuela	F.C. SUD ISERE
MACHADO Ludovic	ST. CHABONNAIS
POINARD Allison	VALLEE DE L'HIEU
PIOMBO Aurelien	U. S. BEAUVOIR ROYAS
SARAIVA Remi	2 ROCHERS
SIMOES Christophe	F.C. COTE SAINT ANDRE
TAPPA Didier	U.S. LA MURETTE
YNNA Jeremy	DOLOMIEU

COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

Mail commission : reglements@isere.fff.fr

REUNION DU MARDI 31 AOUT 2021

Présents : MM. BOULORD, BONO,

Absents excusés : Mme BLANC MM. ROBIN, REPELLIN, HUGOT, GALLIN

COURRIERS

FC MEYRIE : la commission ne peut valider votre demande d'entente U10-U11. L'équipe n'est pas engagée.

F.C.T.C – A.S. ST ANDRE LE GAZ : en attente de vos documents pour régulariser vos ententes en catégories U15 et U17, hors équipes de D1 concernées. Voir ci-dessous « dispositions spécifiques aux équipes de jeunes ».

VALLEE DU GUIERS – VEZERONCE-HUERT – CREYS-MORESTEL : en attente de vos documents de demande d'ententes pour régulariser vos ententes en féminines.

ENTENTES

Dispositions spécifiques aux équipes seniors.

La création d'une équipe en entente est possible pour les seniors masculins en dernier niveau uniquement. Ces ententes n'ont pas l'autorisation d'accéder en D4.

- Chaque club constituant une « entente » devra compter au minimum 4 joueurs.
- Plusieurs clubs par manque d'effectif, peuvent constituer une entente et engager une équipe.
- Plusieurs clubs, avec un effectif important mais insuffisant pour engager chacun une équipe supplémentaire, peuvent engager ensemble une équipe.
- Une équipe en entente est considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes des clubs constituants avec application de l'art.22 des R.G. du District Isère Football (joueurs brûlés).

Dispositions spécifiques aux équipes jeunes.

- Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

Le Comité de Direction de la LAURAFoot a fixé ainsi qu'il suit les modalités de ces "Ententes".

La demande sera adressée au District concerné et devra comporter :

1. L'accord écrit de chaque club.
2. La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'Entente est demandée.
3. La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente.
4. Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

L'autorisation ne sera donnée que pour une seule saison.

Les Ententes ne peuvent participer qu'au seul championnat de District et sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de clubs.

Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.

Par raisons précises nécessitant la création de cette Entente, il faut entendre que les clubs n'ont pas l'effectif suffisant.

2-2 - APPLICATION AU DISTRICT DE L'ISÈRE

L'entente a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.

Chaque club constituant une « entente » devra compter au minimum 4 joueurs dans la catégorie concernée pour les équipes à 11.

Les joueurs des équipes en entente conservent leur qualification au sein de leur club d'appartenance et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition. Leur licence est émise au nom de ce club.

Chaque club participant à l'entente peut engager ses propres équipes, dans les compétitions auxquelles l'équipe en entente ne participe pas, excepté au plus bas niveau.

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée. Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en entente (dit "club gestionnaire") et le(s) lieu(x) de pratique.

Le Comité de Direction du District est compétent pour valider la création de l'entente.

- Une équipe en entente est considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes des clubs constituants avec application de l'art.22 des R.G. du District Isère Football (joueuses brûlées).

En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club gestionnaire et en aucun cas à l'autre (l'un des autres) club(s) constituant(s).

Dispositions spécifiques aux équipes seniors féminines.

La création d'une équipe en entente est possible pour les seniors féminines.

Une équipe senior féminine en entente peut participer à l'ensemble des compétitions excepté le niveau supérieur de Ligue.

- Chaque club constituant une « entente » devra compter au minimum 3 joueuses dans la catégorie concernée pour les équipes à 11 et 2 pour les équipes à 8. Deux (2) clubs par manque d'effectif, peuvent constituer une entente et engager une équipe.

- Plusieurs clubs, avec un effectif important mais insuffisant pour engager chacun une équipe supplémentaire, peuvent engager ensemble une équipe.

- Une équipe en entente est considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes des clubs constituants avec application de l'art.22 des R.G. du District Isère Football (joueuses brûlées).

La constitution d'une équipe en entente ne dispense pas chacun des clubs de ses obligations vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.

	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire	Nbre
U20					
-	F.C BALMES N.I.	F.C. LAUZES		F.C BALMES N.I.	1
U17					
1.17	BREZINS	FORMAFOOT		BREZINS	1
2.17	F.C.VAREZE	U.S. BEAUREPAIRE		F.C.VAREZE	1
3.17	ST CHABONS	A.S OYEU		ST CHABONS	1
4.17	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E.C.B.F.	1
5.17	PAYS D'ALLEVARD F.C.	A.S TOUVET-LA TERRASSE 38		PAYS D'ALLEVARD F.C.	1
6.17	F.C BALMES N.I.	F.C. LAUZES		F.C BALMES N.I.	1
7.17	U.S. SASSENAGE	2 ROCHERS F.C		U.S. SASSENAGE	1
8.17	U.S. CASSOLARD PAS-SAGEOIS	F.C. VIRIEU-VALONDRAS		U.S. CASSOLARD PASSAGEOIS	1
9.17	LIERS	COMMELLE	FARAMANS	LIERS	1
U15					
1.15	A.S. NOTRE DAME DE MESSAGE	E.S. PIERRE CHATEL		A.S. NOTRE DAME DE MESSAGE	2
2.15	F.C.VAREZE	U.S. BEAUREPAIRE		F.C.VAREZE	1
3.15	ST CHABONS	A.S OYEU		ST CHABONS	1
4.15	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E.C.B.F.	1

5.15	F.C BARMES N.I.	F.C. LAUZES		F.C BARMES N.I.	2
6.15	U.S. ST GEOIRE EN VALDAINE	F.C. CHIRENS		U.S. ST GEOIRE EN VALDAINE	1
7.15	LA BATIE MONTGASCON	CORBELIN		LA BATIE MONTGASCON	1
8.15	U.S. CASSOLARD PASSAGEOIS	F.C. VIRIEU-VALONDRAS		U.S. CASSOLARD PASSAGEOIS	1
9.15	FARAMANS	LIERS	COMMELLE	FARAMANS	1
U13					
1.13	A.S SEREZIN DE LA TOUR	F.C MEYRIE		A.S SEREZIN DE LA TOUR	1
2.13	A.M.S. CHEYSSIEU	A.S. LA SANNE ST ROMAIN DE SURIEU		A.M.S. CHEYSSIEU	1
3.13	ST CHABONS	A.S OYEU		ST CHABONS	2
4.13	F.C. VIRIEU-VALONDRAS	U.S. CASSOLARD PASSAGEOIS		F.C. VIRIEU-VALONDRAS	3
U11-U10					
1.11	F.C MEYRIE	A.S SEREZIN DE LA TOUR		F.C MEYRIE	NON
2.11	A.S OYEU	ST CHABONS		A.S OYEU	1
FEMININES à 8 SENIORS					
1.SF8	F.C BARMES N.I.	F.C. LAUZES		F.C. LAUZES	1
FEMININES SENIORS					
1.SF	A.S.F. BOUBRE	U.S. PONTOISE		A.S.F. BOUBRE	1
2.SF	F.C.VAREZE	EYZIN ST SORLIN F.C.		F.C.VAREZE	1
3.SF	A.S.J.F. DOMENE	E.S. RACHAIS		A.S.J.F. DOMENE	1
4.SF	VOUREY SPORTS	VOUREY FOOT	LA SURE	VOUREY SPORTS	1
5.SF	FORMAFOOT B.V.	BREZINS		FORMAFOOT B.V.	1



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 31 Août 2021

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres CDTIS : BALDINO CATALDO - BEJUIT ANDRE - TOUILLON JEAN FRANCOIS – VITTOZ JEAN JACQUES

Infos Commission : Pour joindre la Commission : Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr / guy-isfff61@orange.fr

Courriers envoyés :

MAIRIES : BEAUREPAIRE - LA BUISSE – IZEAUX – SEYSSINET - VELANNE -

LAURA FOOT : REVENTIN-VAUGRIS

CLUBS: IZEAUX – ST EGREVE

Courriers reçus :

MAIRIES : SEYSSINET -

CLUBS : ST EGREVE -

Installations Sportives : Classement des installations sportives et des éclairages avec les nouveaux codes de la réglementation 2021.

- **Confirmation** : NANTOIN (T6) – SEPTEME (Paul BADIN - T6SYE) - EYBENS (Journet 2 – T6SYE) – ST EGREVE (Balestas1 – T5) – ST GEOIRE EN VALDAINE (LA Martinette - T5) – ST GEOIRE EN VALDAINE (La Combe - T7) - ST MARTIN D'HERES (Just Fontaine - T5SYE)

- **Classement en cours** : LES ABRETS (Parc BISSO) – BEAUCROISSANT - BEAUREPAIRE –CHAMPIER – CHAMP SUR DRAC - LA BATIE MONTGASCON – REVEL TOURDAN – REVENTIN VAUGRIS - TREPT – VELANNE –

Eclairage :

- **Confirmation** : LA COTE ST ANDRE (Stade de LA BIEVRE E6) – VEZERONCE (E6)

- **Classement en cours** : COUBLEVIE -

CONFORMITE DES INSTALLATIONS SPORTIVES

La Fédération Française de Football a voté lors de son assemblée du 12 mars 2021 deux nouveaux textes réglementaires :

Règlement des Terrains et Installations Sportives (Ed 2021)

Règlement de l'Eclairage des Installations Sportives (Ed 2021)

Règlement des Terrains et installations Sportives

La **CDTIS** rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives (Edition Juillet 2021)

Le propriétaire d'une installation est invité à déterminer, avec le club dans un cadre programmatique, le niveau de classement de l'installation projeté ou rénové.

Le terme de « **classement** » désigne la procédure qui conduit au terme d'une vérification de la conformité des équipements aux règles édictées par la FFF à la validation par les instances Fédérales de cette conformité. Seule la conformité aux prescriptions du présent règlement permet le classement d'une installation dans la nomenclature suivante :

La FFF classe les installations en 7 niveaux : **T1 ; T2 ; T3 ; T4 ; T5 ; T6 ; T7.**

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE devront être classées **Niveau T5.**

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu'en U20, U17, et U15 devront être classées **Niveau T5.**

	Correspondance Compétitions Seniors Masculins	Compétitions Seniors Féminines ainsi que U20 / U17 / U15 / U18F
Niveau T5 – E6	D1 –D2	D1
Niveau T6 – E7	D3 à D5	D2 – D3
Niveau T7	Autres	
2 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5,	

Rappel : Installations Sportives : 1 – Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de **replis classés** de niveau (**N moins1**) à votre disposition.

Article 40 des RG District de l'ISERE.

2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

Rappel Sécurité sur l'aire de jeu : Pour les buts repliables, ceux-ci en position repliée, devront respecter la largeur de la zone de dégagement de 2.50m minimum.

Dans le cas où cette largeur ne serait pas respectée, prévoir de réduire la largeur de l'aire de jeu (Symétrique) de façon à obtenir cette largeur de sécurité.

Règlement Eclairage

La CDTIS rappelle : Le Règlement de l'Éclairage des Terrains et Installations Sportives répond aux mêmes exigences légales et réglementaires que celles du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF. Seules les installations d'éclairage, conformes au présent Règlement, peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Le terme de « classement » désigne la procédure qui conduit au terme d'une vérification de la conformité des équipements aux règles édictées par la FFF à la validation par les instances fédérales de cette conformité. Seule la conformité aux prescriptions du présent règlement permet le classement d'une installation d'éclairage.

La FFF classe les installations d'éclairage en : • **en 7 niveaux : E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7 pour la pratique du football grand jeu.**

Il a été établi des niveaux de classement d'éclairage en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40.1-EC) – Voir tableau ci-dessus.

Pour jouer sans l'accord du club adverse, le niveau requis est E6

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

DISPOSITIFS F.A.F.A SAISON 2021 / 2022

Présents : GUY CHASSIGNEU – HERVE GIROUD GARAMPON

Note aux clubs : Il est demandé à tous les Présidents de clubs de prendre contact avec la Commission FAFA du District de l'ISERE pour étudier la faisabilité de vos projets avant toute réalisation.

Courriers adressés par mail : terrains@isere.fff.fr

Courrier envoyé : - VEZERONCE (Convention)

Important : Pour tous les travaux d'équipements importants (**Aire de jeu, Vestiaires, Eclairages**)

Il est impératif de faire une **demande d'Avis Préalable avant de faire une demande FAFA.**

Avis préalables :

- ★ Demande d'avis préalable pour une installation sportive
- ★ Demande d'avis préalable pour un éclairage

Documents à nous retourner par mail, accompagnés des pièces complémentaires en fichiers séparés, à la CDTIS-ISERE.

Dossiers FFA validés sur la saison 2020/2021

ECHIROLLES – Aire de grands jeux (Synthétique)
OYEU – Sécurisation
BEUCROISSANT – Sécurisation
CHAMPIER – Sécurisation
MONSTEROUX-MILIEU – Eclairage LED
CHARAVINES – Sécurisation
COUBLEVIE – Vestiaires
DOMARIN – Sécurisation
ST CHEF – Aire de grands jeux (Synthétique)

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END du samedi 11 septembre 2021 au dimanche 12 septembre 2021

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)
dimanche 12 septembre 2021
Match seniors R1 GF38 2/FC ECHIROLLES à 15h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL
(Synthétique)
dimanche 12 septembre 2021
Match Seniors D2 ASIEG 2/FC LAUZES à 15h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL
(SYNTHE.)
dimanche 12 septembre 2021
Match U14 R1 GF38/LE PUY FOOT 43 AUV. à 13h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)
samedi 11 septembre 2021
Match Féminines R1 GF38 2/ST ROMAIN LA SANNE à 19h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1
FOOTBALL (GAZON)
dimanche 12 septembre 2021
Match U15 R1 GF38/LE PUY FOOT 43 AUV. à 13h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2
FOOTBALL (SYNTHE)
dimanche 12 septembre 2021
Match U18F Rég.GF38 2/CALUIRE FOOT à 13h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL
(SYNTHE.)
samedi 11 septembre 2021
Match U16 R1 GF38/O. LYONNAIS 2 à 15h00
Match D20 D1 FC2A/USVO à 17h30
Match Seniors D1 FC2A/FC BALMES NORD ISERE à 20h00

dimanche 12 septembre 2021
Match U19F Nat. GF38/FC TOULOUSE à 11h00
Match U18 R1 GF38/LYON LA DUCHERE à 14h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE
dimanche 12 septembre 2021
Match seniors TURCS DE GRENOBLE/FC VERSOUD 2 à 15h00

COMMISSION DES ARBITRES

REUNION DU 31/08/2021

PRESIDENT : SABATINO Joseph

Présents : DOUVILLE E – AKYUREK M - CUSANNO S – CARRETERO C - DETHOOR S - FARKAS L – GUIRADO –PATRICO N - LALO A – NASRI R – VAGNEUX L – TREVISAN L – SOZET JL – YUKSEL F -

NOTE AUX ARBITRES :

Seuls les arbitres ayant un dossier complet (fiche de renseignement et dossier médical validé) seront désignés avec engagement de présenter un pass sanitaire pour le match.

POUR PASS SANITAIRES – 72H OU AUTO TEST PREVENIR PAR MAIL

SENIORS:

Ligue- D1 –D2 - FARKAS Léo – 07-85-98-74-44 –designation.isere@gmail.com

D3-D4-D5 Féminines: NASRI Riad - 06-17-14-62-03 – designation2.isere@gmail.com

NOTA : NASRI Riad fait les désignations du mois de septembre en dépannage de son remplaçant absent pour congés jusqu'à la fin du mois, merci pour son aide apporté à la CDA.

ORDRE DU JOUR :

Licences :

Constat, Aujourd'hui nous avons **98** licences validées, en espérant en recevoir d'ici le 12 septembre pour pouvoir faire un maximum de désignations pour le 1ere journée de championnat, nous sommes aussi sollicités par la LAURA pour désigner les assistants sur les matchs des équipes iséroises en R3.

Désignations :

Le pass sanitaire est obligatoire et contrôlé le jour du match pour officier, il sera aussi obligatoire le jour du stage des arbitres ainsi que lors de toutes convocations sur le site du district de l'Isère.

Contact si dessus des désignateurs seniors pour informations par MAIL si besoin.

Fiches de renseignements :

Les critères concernant les desideratas des arbitres sur les fiches de renseignements seront mis à jour sur foot 2000 .Il semblerait que certains points ne peuvent pas être pris par le logiciel d'où scan des fiches pour donner à chaque désignateurs.

Contrôles :

Le responsable des contrôles DETHOOR Sylvain reprend contact avec plusieurs arbitres pour candidatures.

Le contrôle sera effectué de façon inopinée, le contrôleur se présentera à la mi-temps du match à l'arbitre de la rencontre, et le verra à la fin du match pour lui donner ses directives et jugement par rapport à sa prestation.

Les contrôleurs des matchs D1 devront aussi donner une appréciation sur les deux arbitres assistants et cela à chaque match D1 même si ce sont des assistants déjà vu les jours d'avant. Le responsable des contrôles fera un point complet avec les contrôleurs des arbitres qui sont convoqués au stage du 11 septembre 2021 comme les arbitres, une réunion avec l'ensemble des contrôleurs sera effectuée sur place au TCF de Voiron pour mettre en place les modalités prise par la CDA pour les contrôles pour la Saison prochaine.

– TUTORATS : responsable VAGNEUX Luc.

Les arbitres intéressés par le tutorat des jeunes arbitres (4 passages obligatoires 20€ x 4) sont priés de se manifester par mail à l'attention de la CDA. Possibilité de voir le jour du stage avec le responsable sur place.

La CDA demande aux arbitres D1 et D2 qui doivent faire 2 contrôles jeunes comme prévus, rajoute et donne les possibilités suivantes :

*2 contrôles jeunes gratuitement (comme existant).

* ou 4 tutorats avec les arbitres débutants, avec indemnité comme ci-dessus (4 passages obligatoires 20€ x 4= 80€).

La CDA organisera une réunion en début de saison afin de faire le point avec les arbitres tuteurs et sollicitera la participation d'arbitres de Ligue.

FORMATIONS ARBITRES AUXILIAIRES :

- 1ere formation au district de l'Isère de football le 18 septembre 2021.
- 2eme formation à ESTRABLIN le 25 septembre 2021.
- 3eme formation est prévue au district de l'Isère de football le 02 octobre 2021.
- 4eme formation est prévue à la TOUR DU PIN le 09 octobre 2021.

Les modalités des formations, ainsi que les horaires seront établies par la suite peu avant les dates de formations.

Les Inscriptions sont à envoyer au district en indiquant le site choisi pour la formation.

FORMATIONS : FIA 2021-2022 :

1ere formation : 16-23-30 octobre 2021-formation administrative 6 novembre 2021.

2eme formation : 08-15-22 janvier 2022- formation administrative 29 janvier 2022.

STAGE DE RATTRAPAGE DES ARBITRES :

Le stage des tests physiques de rattrapage est prévu le 11 novembre 2021 lieu à définir et il est obligatoire pour les arbitres absents le 11 septembre au TSF de Voiron.

STAGE DE DEBUT DE SAISON DES ARBITRES :

Le stage de début de saison des arbitres se tiendra le 11 septembre 2021 au TSF de Voiron.

STAGE DES ARBITRES DU 11/09/2021 AU TSF DE VOIRON.

*** CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE A L'ENTREE QUI EST OBLIGATOIRE.**

- 7h45- Accueil des arbitres (pointage).
- 8h15- présentation CDA + représentant arbitre au CD,
- 8h30- test physique par groupes sur le stade TSF (venir avec équipement sportif)

Groupes restant dans l'amphithéâtre, présentations des dispositions 2021-2022 :

Désignations, indisponibilités (MyFFF), contrôles, tutorats, bonus – malus, montée –descentes.

- 11h15- Présentation du district (Président ou représentant) commissions d'appel et discipline.
- 12h30 - repas
- 13h45 – UNAF
- 14h30 – lois du jeu (nouvelles règles), contrôles, questions –réponses –
- 15h30 – test écrit sur tables (3 salles et amphithéâtre)
- 16h30 – fin du stage.

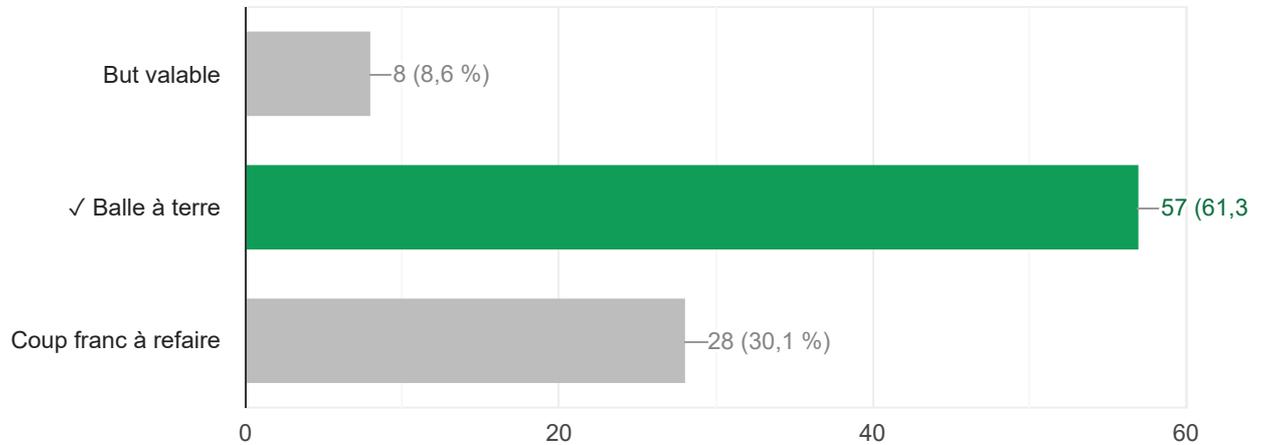
ATTENTION

**L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

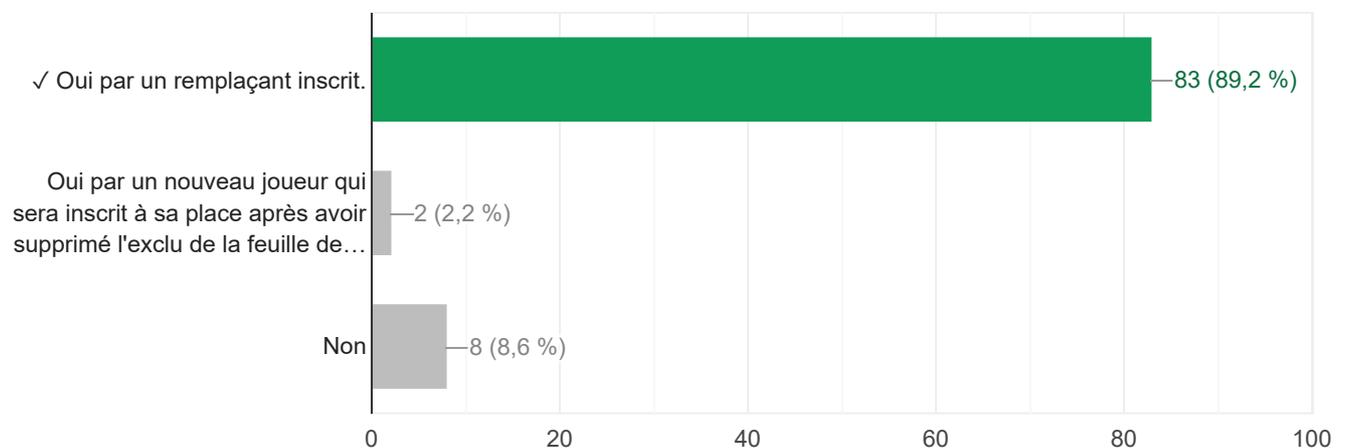
Coup franc pour la défense A dans sa surface de réparation. Le ballon est botté en direction du gardien A (qui ne touche pas le ballon), touche le montant de but, éclate et pénètre dans le but. Décisions ?

57 réponses correctes sur 93



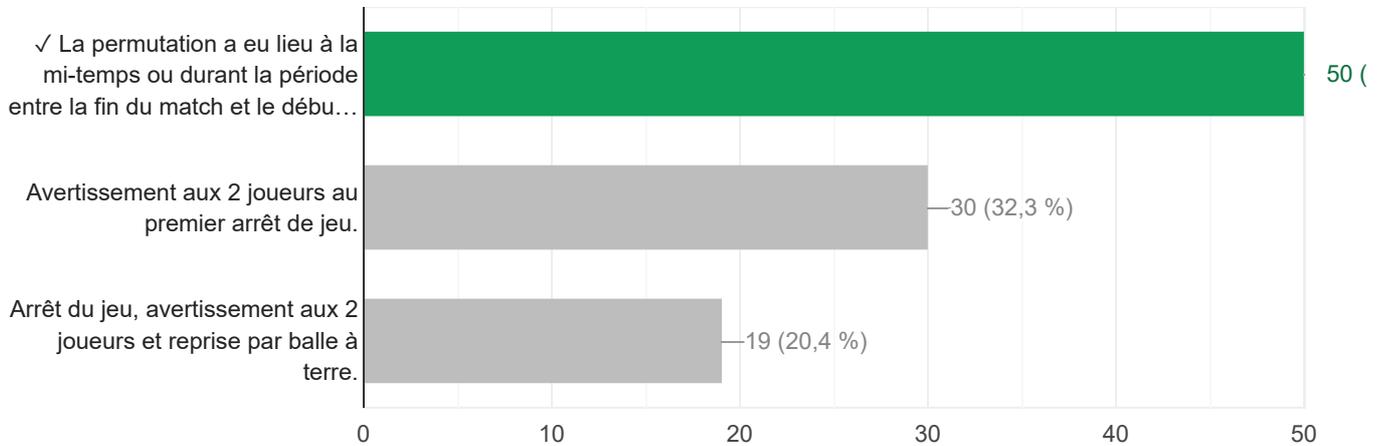
En cas d'exclusion d'un joueur avant le coup d'envoi, peut-il être remplacé afin que son équipe joue à 11 ?

83 réponses correctes sur 93



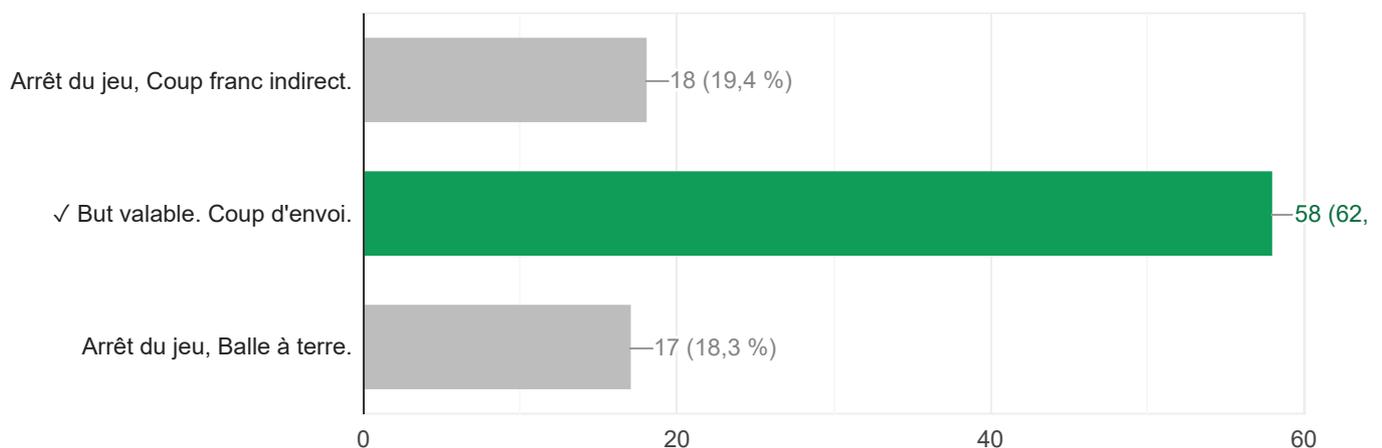
Un défenseur permute avec son gardien de but sans en avertir l'arbitre durant la période entre la fin du match et le début de la prolongation. Celui-ci s'en aperçoit lorsque le nouveau gardien de but se saisit du ballon des mains au point de penalty. Décisions et explications ?

50 réponses correctes sur 93



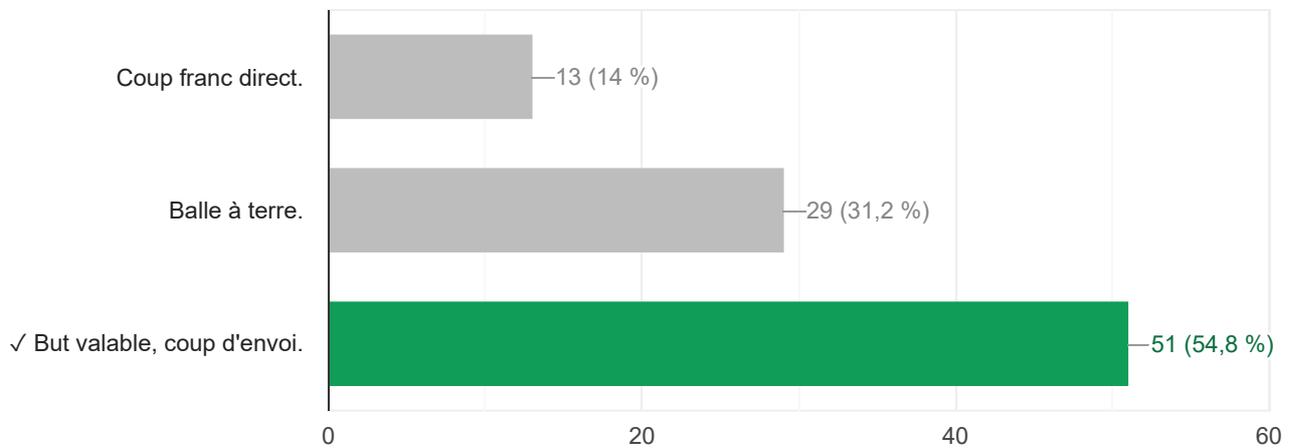
Ballon en jeu. Un joueur de l'équipe A tient à la main une chaussure (ou un protège-tibia) qu'il vient de perdre. Au moment même où il tente de se rechausser ou de remettre son protège-tibia en place, le ballon arrive dans sa direction. Il continue alors de jouer avec son équipement à la main et dispute un ballon aérien à un adversaire. Décisions en cas de but ?

58 réponses correctes sur 93



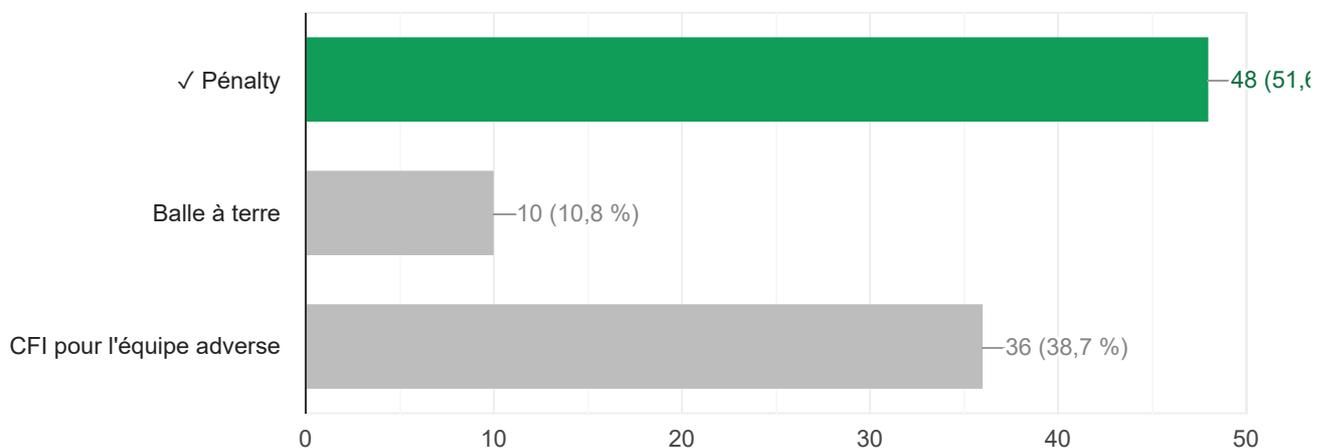
Le ballon va pénétrer dans le but. Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand un agent extérieur est présent sur le terrain à ce moment-là, touche le ballon mais n'interfère pas avec l'équipe défensive ? Le ballon entre dans les buts.

51 réponses correctes sur 93



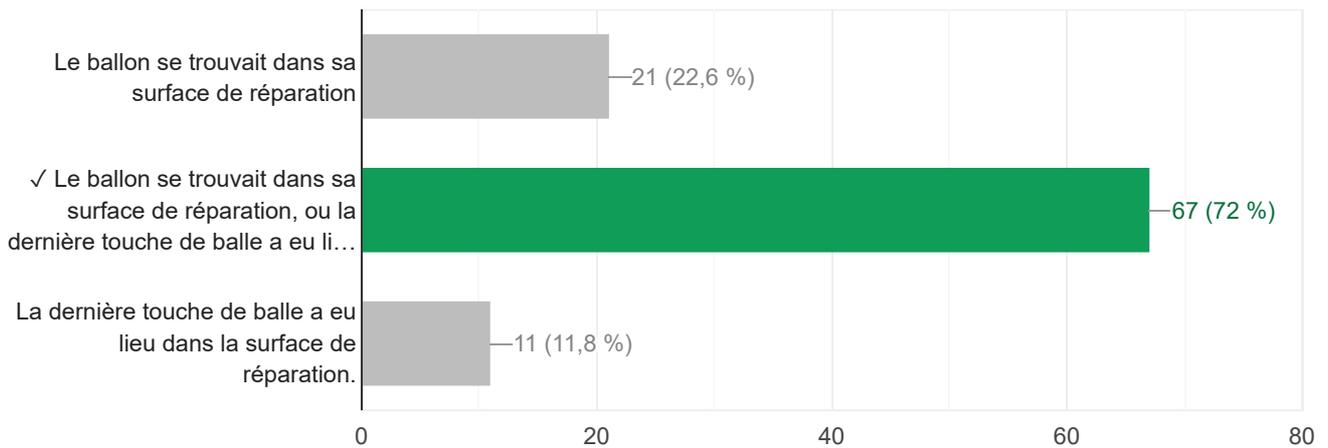
L'arbitre découvre qu'une équipe est à 12 au cours du match alors que le joueur supplémentaire joue le ballon dans sa surface de réparation. Décisions et explications ?

47 réponses correctes sur 93



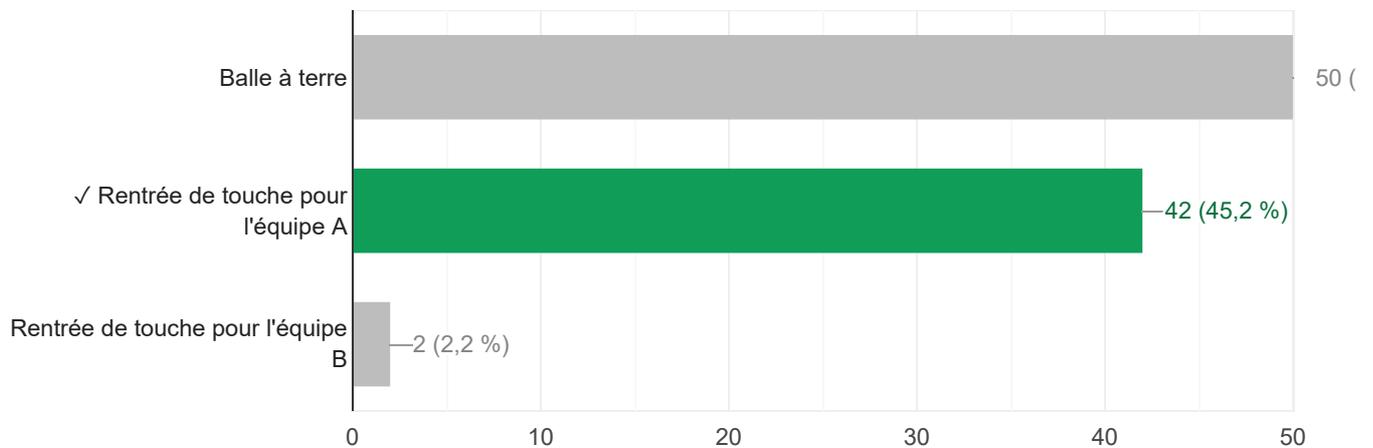
Dans quels cas une balle à terre sera donnée au gardien de but et à quel endroit ?

65 réponses correctes sur 93



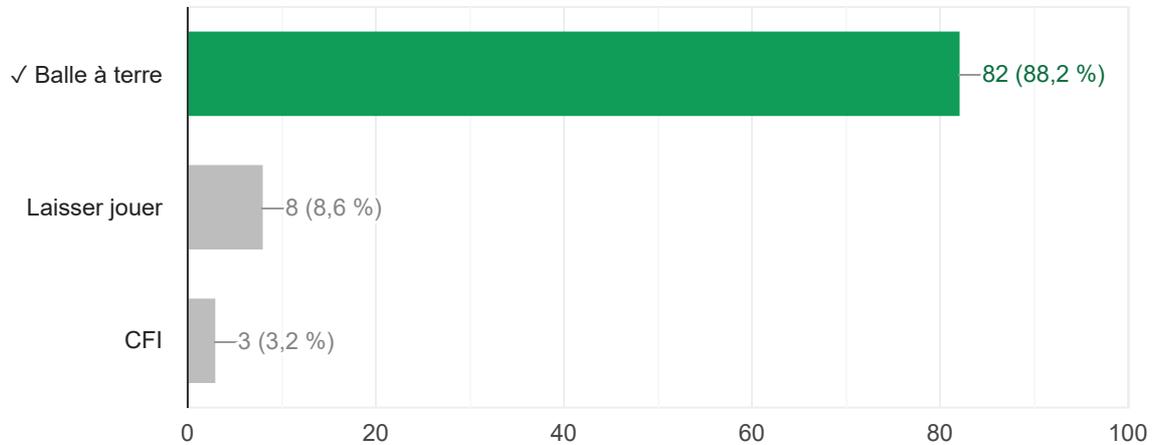
Lors d'une attaque de l'équipe B, le joueur n°8B veut donner le ballon à son partenaire n°7B. Le ballon heurte l'arbitre assistant sur la ligne de touche et sort du terrain.

42 réponses correctes sur 93



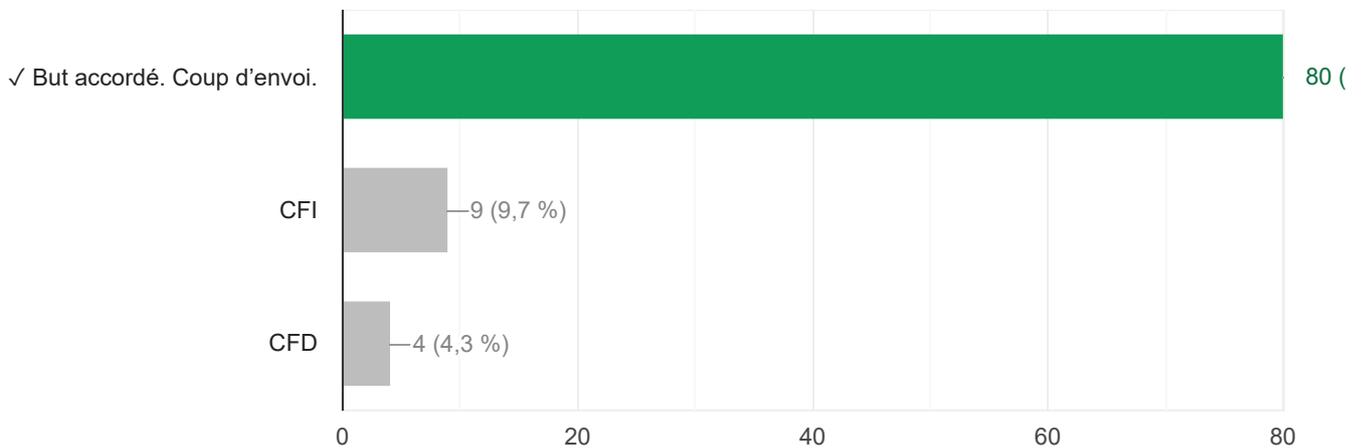
Lors d'une attaque de l'équipe B, le joueur n°8B veut donner le ballon à son partenaire n°7B. Le ballon heurte l'arbitre assistant sur la ligne de touche et est récupéré par un adversaire.

82 réponses correctes sur 93



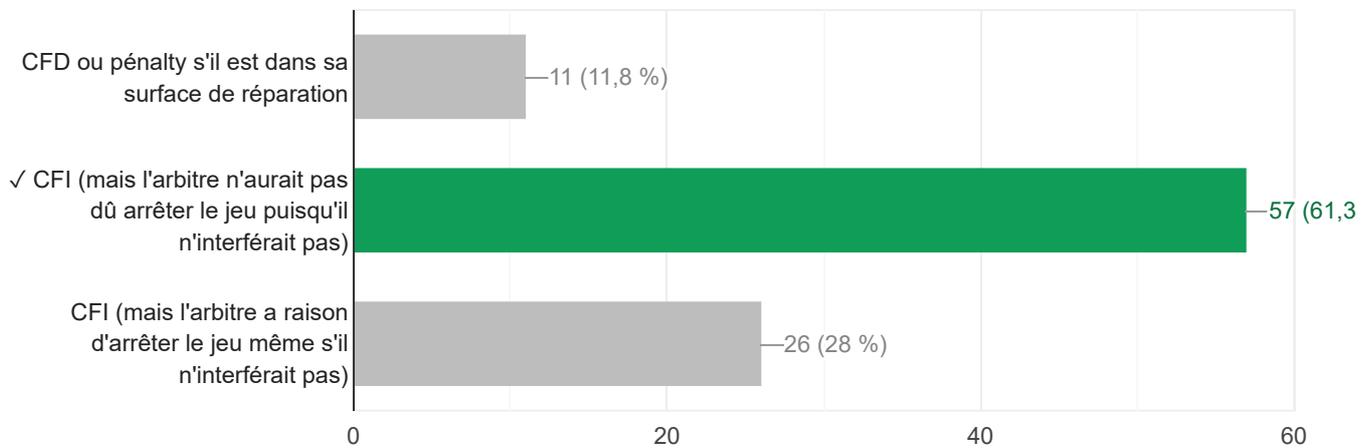
Corner pour l'équipe A. Le n°9A se croit en position de hors-jeu et se réfugie dans les filets. Le ballon est repris de la tête par un de ses partenaires qui bat le gardien de but adverse. Décisions sachant que le n°9A est demeuré immobile ?

80 réponses correctes sur 93



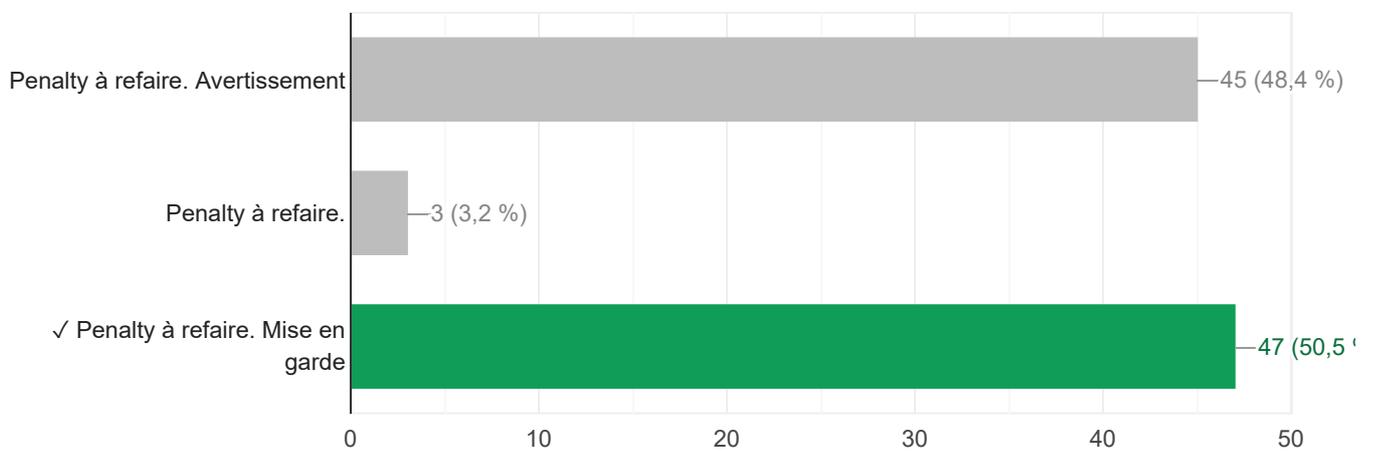
Ballon en jeu, un retardataire identifié pénètre sur le terrain sans autorisation pour compléter son équipe. L'arbitre s'en aperçoit immédiatement et siffle avant qu'il n'interfère dans le jeu. Décisions ?

56 réponses correctes sur 93



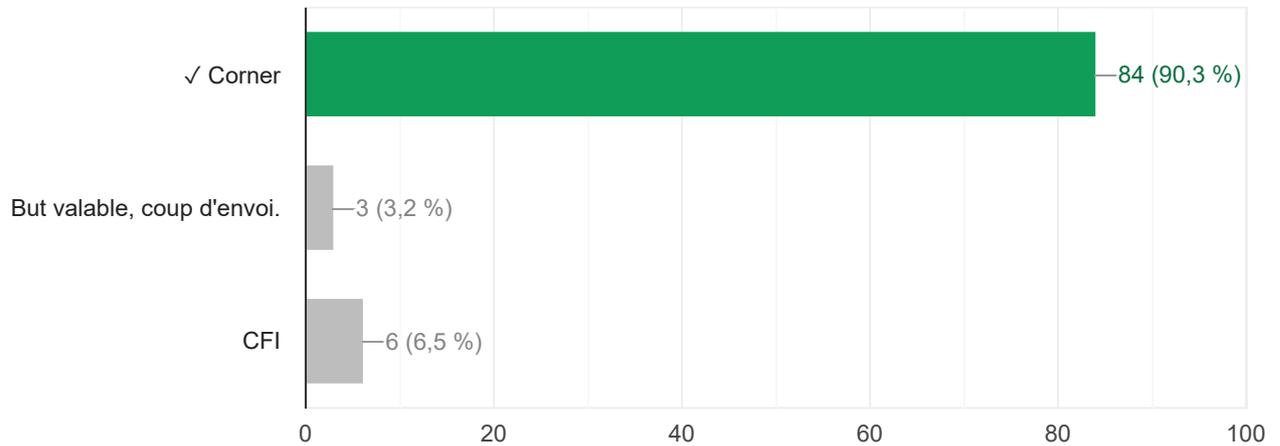
Penalty à la 88'. Entre le coup de sifflet et le botté du ballon, le gardien de but commet une infraction. Il arrête le ballon. Décision ?

46 réponses correctes sur 93



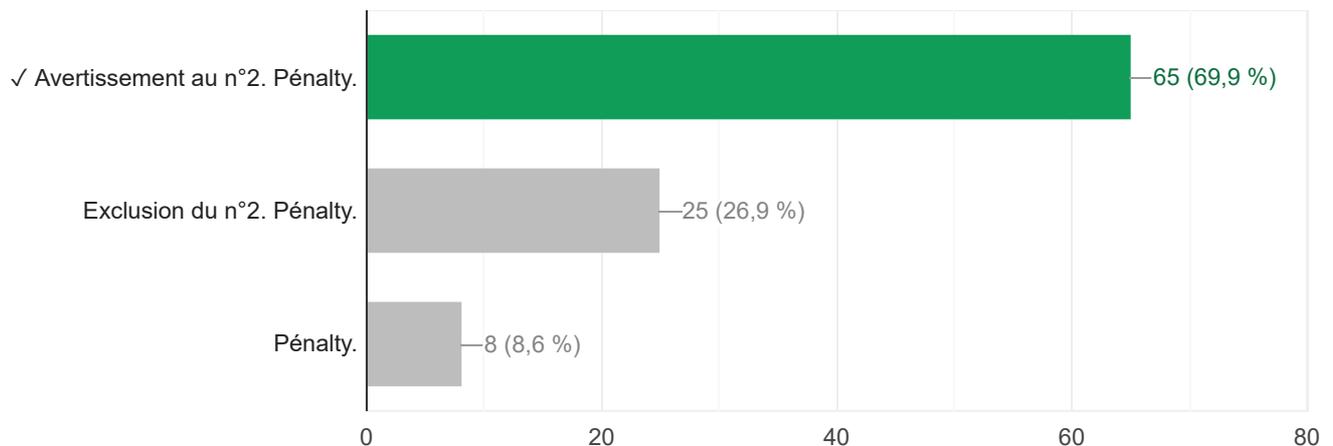
Que doit faire l'arbitre, dans le cas d'une "mini blessure". Le gardien de but de l'équipe A se plaint d'une douleur au mollet gauche à son soigneur, qui tout en restant hors du terrain, administre par-dessus la ligne de but des soins au gardien de but qui ne sort pas du terrain. Au même moment l'attaquant n°9B frappe au but. Le ballon se dirige en pleine lucarne. Le gardien de but A se précipite vers son but et arrive à détourner le ballon en corner. Décisions ?

84 réponses correctes sur 93



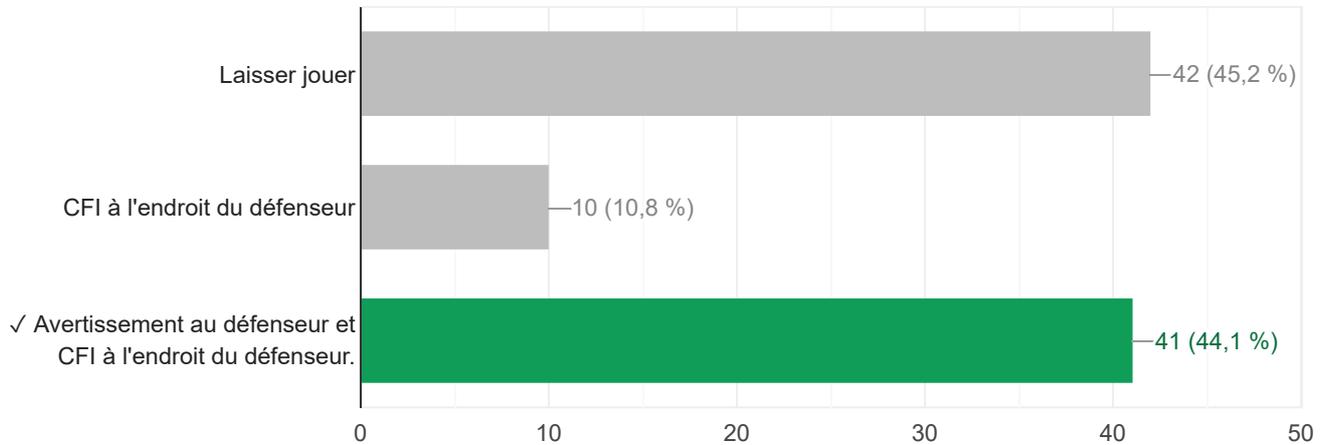
L'attaquant n°9A, à 50 cm de la ligne de but adverse, n'a plus qu'à pousser le ballon de la tête dans le but. C'est un but immanquable ; A cet instant, le défenseur n°2 de l'équipe B s'appuie alors sur un coéquipier pour s'élever plus haut. Grâce à cela, il arrive à détourner le ballon de la tête hors du but.

63 réponses correctes sur 93



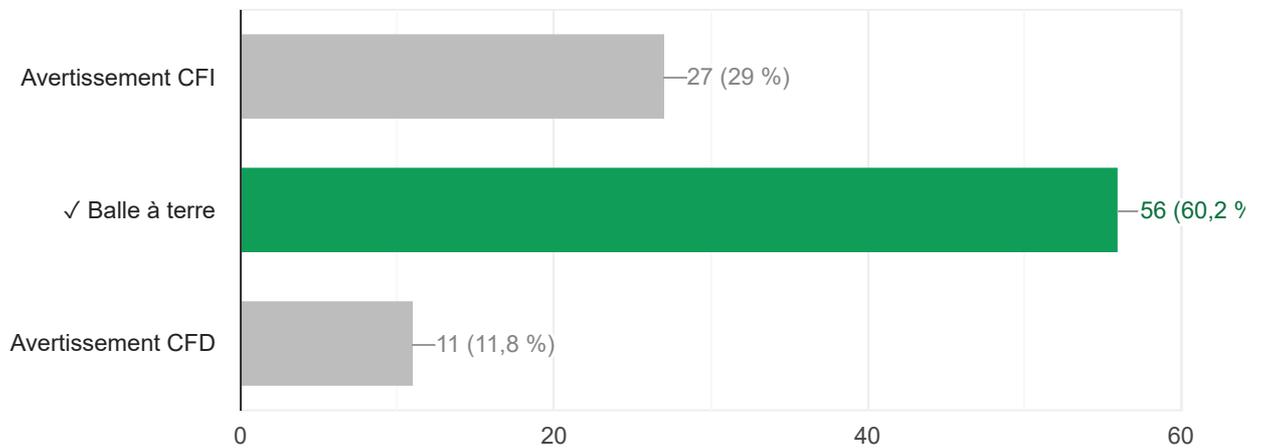
Ballon en zone défensive. Un défenseur récupère le ballon du pied, jongle et, de la tête, le passe à son gardien de but qui dégage au pied. Décisions ?

41 réponses correctes sur 93



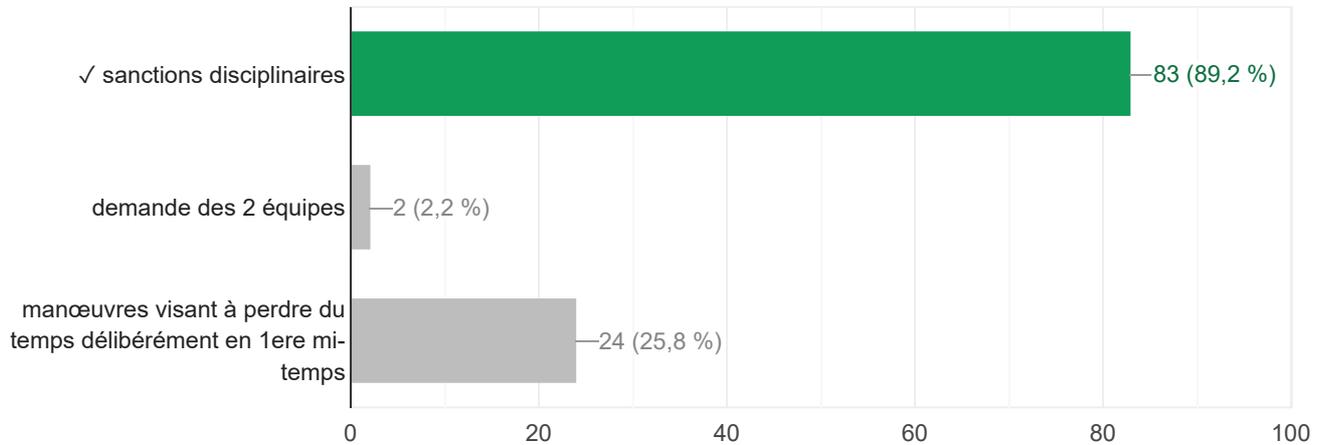
Un joueur pénètre sur le terrain sans autorisation alors qu'il avait été refoulé pour changer son maillot maculé de sang. L'arbitre arrête alors le jeu. Il précise alors que l'arbitre assistant avait donné cette autorisation ce que confirme l'assistant. Décision ?

55 réponses correctes sur 93



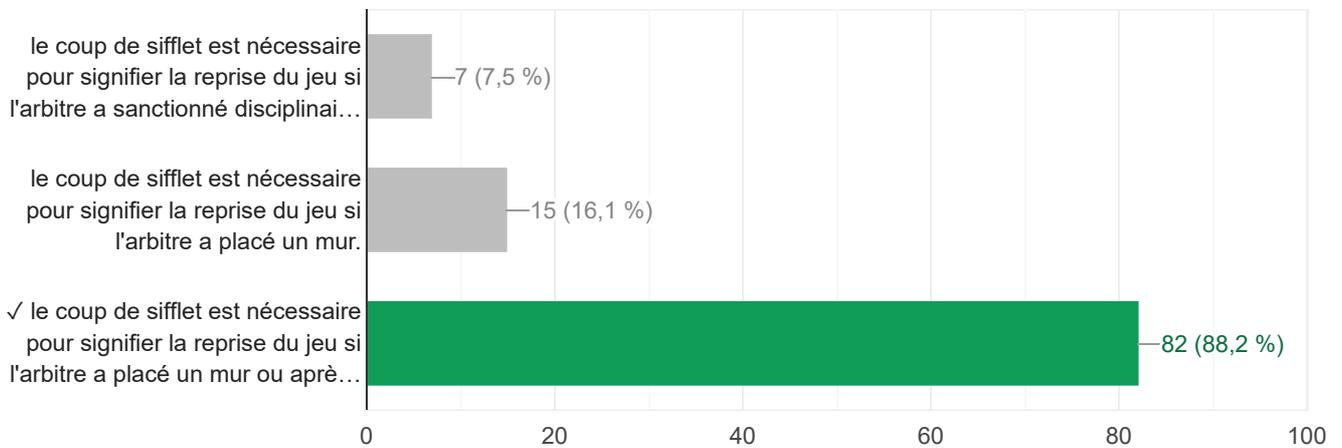
L'arbitre peut prolonger la seconde période pour compenser les arrêts de jeu en cas de :

67 réponses correctes sur 93



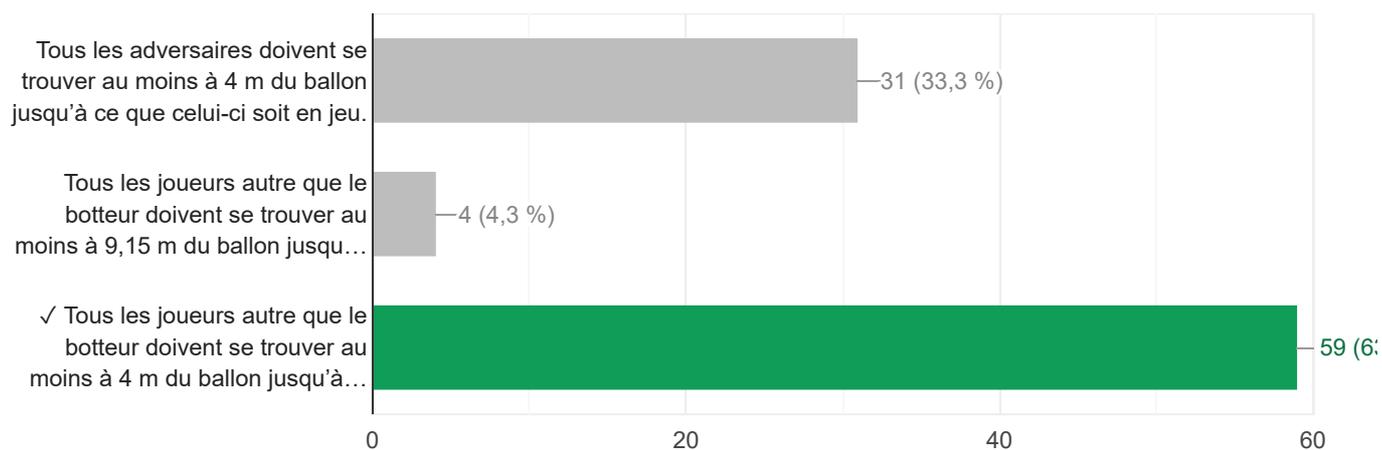
Comment l'arbitre doit-il agir en ce qui concerne le signal d'exécution d'un coup franc ?

73 réponses correctes sur 93



Sur une balle à terre:

58 réponses correctes sur 93



À quel moment le ballon est-il en jeu sur corner

69 réponses correctes sur 93

